

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 500-03

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 500-03 modifiant le règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme.

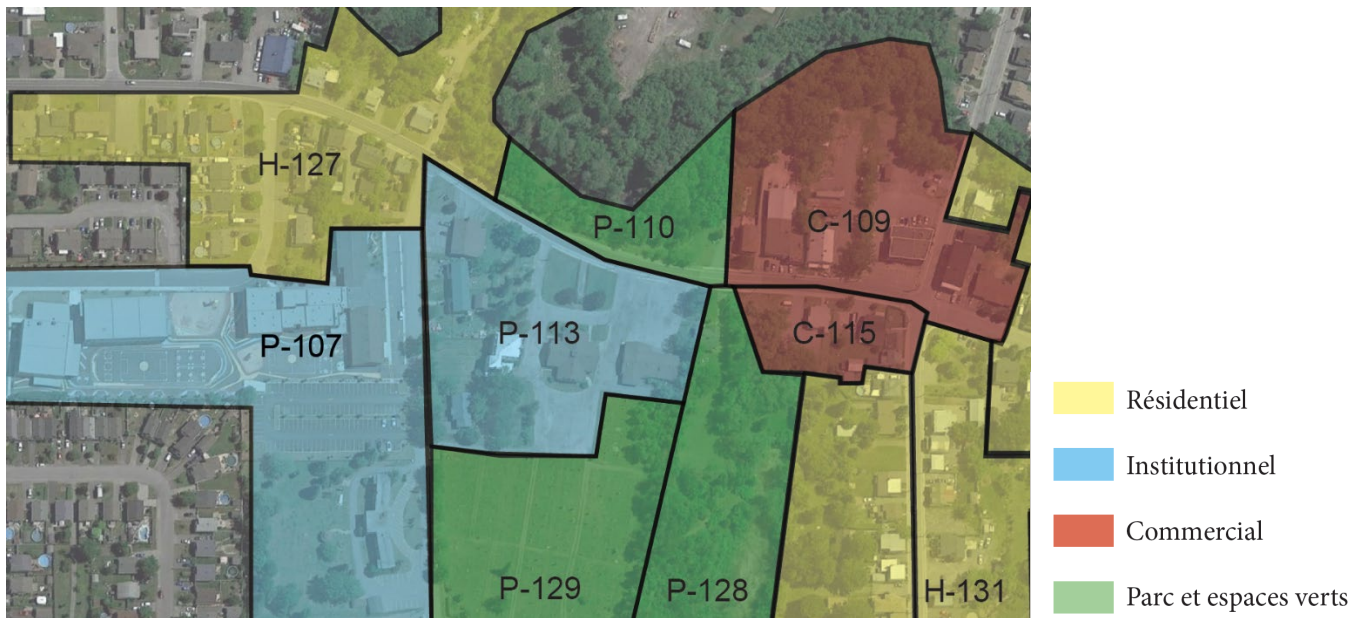
AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 500-03 intitulé :

Règlement modifiant l'annexe 1 du règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme, intitulée « Plan particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois » afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à la zone P-113

Résumé du projet

Les modifications apportées au Plan d'urbanisme (PU) par le projet de règlement numéro 500-03 ont principalement pour objet d'en modifier l'annexe 1 intitulée « **Plan particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois** » afin de confirmer la vocation publique et communautaire de la zone P-113. Ainsi, les vestiges réglementaires concernant le développement résidentiel initialement prévu dans cette zone sont retirés.

Plan des affectations du territoire (zone P-113) dans le Plan particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois



Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **lundi, 8 juillet 2024, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 500-03 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, ch. Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 12 juin 2024

La greffière de la Ville,



Manon Thériault, avocate